

MESSAGE DU 23 MARS 2020

CÉROM

Bonjour,

Depuis lundi le 16 mars, les mesures préventives suivantes ont été prises. Nous avons :

- augmenté les mesures d'hygiène (fréquent lavage des mains, ne pas serrer les mains, etc).
- fait un rappel du respect d'éthique respiratoire (toussez et éternuez dans le creux de votre bras)
- limité les réunions en personne, quand ceci n'est pas possible, il est demandé de respecter les mesures d'éloignement social
- favorisé l'utilisation d'outils pour des conférences audio et vidéo dans la mesure du possible

Depuis mardi le 17 mars, nous encourageons et facilitons le télétravail. Pour les employés dont le télétravail n'est pas possible, nous leur permettons une banque de temps négative, et ce, jusqu'au 30 mars. Cette façon de faire permet à l'employé de faire l'isolement volontaire, s'il y a lieu, recommandé par la santé publique ou s'occuper de ses enfants sans toutefois voir son salaire modifié. L'employé aura jusqu'au 31 décembre 2020 pour retourner dans sa banque de temps les heures utilisées durant cette période critique.

De plus, nous réévaluons continuellement nos lignes directrices en fonction des événements importants.

Nous mettons en place tous les efforts possibles pour tenir nos employés au courant des développements liés à la COVID-19 et des meilleures pratiques recommandées par l'Agence de la santé publique du Canada.

La saison agricole débutera bientôt. Afin de ne pas mettre en péril la bonne marche des opérations et provoquer la fermeture du Cérom, nous prenons les mesures nécessaires pour que tous les employés, qui doivent obligatoirement être sur place, le soient en toute sécurité dès le 30 mars prochain.

En espérant que ces informations vous conviennent, je vous invite à communiquer avec moi si des renseignements additionnels étaient requis.